

## AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur David Murray (membre no 132881) dans les domaines de la mécanique du bâtiment, de la protection incendie et de l'électricité du bâtiment.

L'ingénieur Murray dont le domicile professionnel est situé à Sherbrooke, s'est engagé à ne plus exercer dans les domaines de la mécanique du bâtiment et de la protection incendie le 1<sup>er</sup> octobre 2009 et dans le domaine de l'électricité du bâtiment le 19 mai 2010. Depuis ces dates, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

